L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 15 NOVEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 186 rue du Canal. 1er août—3m

A LOUER.

POUR messieurs sans famille.—Deux bonnes chambres de galerie dans une famille [illegible] respectable. Entrée indépendante. Trois lignes de chemins de fer urbains dans le voisinage immédiat. On parle l'anglais et le français. Rue Phillip, 128. 8 nov—1m

A VENDRE.

UNE propriété—Coin Galvez et Orange, composée de 2 lots, 118x131, avec écurie pour 15 chevaux, maison double couverte en ardoises, 2 citernes, 2 fosses d'aisance, avec magasin de provisions. Conditions faciles. S'adresser, 252 Ursulines, coin Villeré. 8 nov—1m

ON DEMANDE.

ON demande à acheter un très grand bureau en acajou, ainsi qu'un lavabo du même bois. S'adresser R., à l'Abeille. 10nov—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme parlant le français et l'anglais, pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi dans un magasin de campagne. S'adresser à J. O., 117 rue Dumaine. 31oct—15f

DES émigrants arrivant d'Europe désirent se placer. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 13 rue Dumaine. 15 oct—1m

PAR LE CONSTABLE.

John Laborde vs Henry Lewkowitz.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 12,445—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le deuxième district de cette ville, le SAMEDI, 23me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un petit cheval bai, un wagon à deux roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 nov—14,19,23

A. Paterno vs. Charles Mayer.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 12,849.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux du défendeur dans cette affaire, encoignure des rues Chartres et Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 20 novembre 1889, 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu de la pension et bar-room, consistant en liqueurs et meubles de maison, d'après inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
9 nov—9, 16, 20.

D. D. Van Buskirk vs Chas Hoffmann et Jos. Batis.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 11,014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 15 novembre 1889, à midi, à mon entrepôt. No 157 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite à savoir : Deux (2) vaches saisies dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
8 nov—8 10 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Mulford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,407—Division D—Attendu que Mme Mary Jane Mulford a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William Mulford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—15,21,24

Succession de John Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,406—Division E—Attendu que Honora Higgins, veuve de Richard Cogan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Higgins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 nov—14 19 23

Succession de Mme Julia Abos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,450 — Division D.— Attendu que Mme Mary Sonneberg, veuve de S. Ehrlich, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia Abos, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7,12, 16

Succession de Frank Luming ou Lunink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Herman Schroeder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7nov—7 12 16

Succession de Mary Bauer, femme de Antonio Mascaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,351— Division —Attendu que Antonio Mascaro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Bauer, femme de Antonio Mascaro, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 nov—6 10 15.

Ferdinand Hausch vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,831 — Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Peter [illegible], syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 13 17

Succession de Mme Anna Bellocour, femme de Jean Pierre Fontan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,364—Division A—Attendu que Jean Pierre Fontan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna Bellocour, femme de J. P. Fontan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 13 17

Succession de Joseph A. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,354—Division E. Attendu que William H. Wright, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Wright, décédé intestat; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 13 17

Succession de John Menestes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,162—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 nov—6 10 15

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French-speaking population. A very valuable family paper and specially recommended to those other American readers, ladies and gentlemen, who wish to advance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

Daily—Payable in advance, postage prepaid.
By annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
By annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La charte de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

TIRAGE SEMESTRIEL,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 DECEMBRE 1889

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,....	200,000
1 Lot de..	100,000,....	100,000
1 Lot de..	50,000,....	50,000
2 Lots de..	20,000,....	40,000
5 Lots de..	10,000,....	50,000
10 Lots de..	5,000,....	50,000
25 Lots de..	2,000,....	50,000
100 Lots de..	800,....	80,000
200 Lots de..	600,....	120,000
500 Lots de..	400,....	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	......	$100,000
100 Lots de $800,	......	80,000
100 Lots de $400,	......	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	......	$199,800
999 Lots de $200,	......	199,800

3,144 Lots se montant à....$2,159,600

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être lisible et la signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES......73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1888 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$312,[illegible]
Sur les risques de rivière	13,[illegible]
Sur les risques de mer	12,[illegible]
	$337,156 [illegible]
A ajouter: Primes non acquises de 1887	23,[illegible]
Total des primes	$361,[illegible]
Intérêt et profits et pertes	24,[illegible]
Revenu total	$385,144 [illegible]

[illegible]

Total des déboursés	$240,670 [illegible]
Surplus	$144,473 [illegible]

[illegible]

ACTIF

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

	$486,[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires un dividende l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,265 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

E. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
E. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	E. Beiman,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gasquet,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,

Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888 :

Primes d'incendie	$127,151 91	
Primes maritimes	2,732 96	
Primes de rivières	2,732 [illegible]	
		$173,[illegible]
Primes acquises de 1887		57,[illegible]
Total des primes		$231,[illegible]
Intérêt, loyers et sauvetage		16,[illegible]
		$247,[illegible]

[illegible]

Revenu net		$156,997 [illegible]
A déduire—		
Risques de feu de 1888	$106,101 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 [illegible]	
Risques de rivières de 1888	510 73	
Pertes payées pour 1888	$104,[illegible]	
Commissions	14,110 37	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	306 67	
Board of Underwriters, Salvage Corps, etc.	4,002 [illegible]	
Dépenses générales	22,[illegible]	
Profits et pertes	3,[illegible]	
		$155,[illegible]
		$1,[illegible]

[illegible]

Surplus net en vue des porteurs de polices.....$241,[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
[illegible], Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de janvier, 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

VENTES POUR TAXES D'ETAT

Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1889.

Etat de la Louisiane
VS
Les débiteurs délinquants pour taxes. Premier District, Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 26 novembre 1889, à MIDI, la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes dues et dues actuellement à l'Etat de la Louisiane, pour l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts sur eux depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, et tous les frais, à savoir :

E. DOLD.—
Taxes de 1888..........$8 45
Taxes de 1887.......... [illegible]
Taxes de 1886.......... [illegible]
Au local No 236 rue Gasquet.
Le stock de la vacherie élevée en cet endroit, comprenant des vaches et wagons, etc.

JULIA DEAN.—
Taxes de 1888..........$[illegible]
Taxes de 1887.......... [illegible]
Au local No 16 rue de Bassin.
Meubles de maison, etc.

JOHN F. MARKEY et JOHN F. MARKEY & FRERES.
[illegible]
Au local Nos 42 et 44 rue Claiborne.
Contenu de l'établissement de voitures funèbres, comprenant voitures, chevaux, corbillards, etc.

IRMA ROSE.—
Taxes de 1888..........$21 50
[illegible]
Au local No 15 rue de Bassin.
Meubles de maison, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles portions de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignerait pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux, en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Percepteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans.
15 nov—15 19 23 26

Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1889.

Etat de la Louisiane
VS
Les débiteurs délinquants pour taxes. Premier District, Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 25 novembre 1889, à MIDI, la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes dues actuellement à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts sur eux depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, et tous les frais, à savoir :

P. F. COLLIER & CIE.—
Taxes pour l'année 1888..........$15
Au local 45 rue Carondelet, troisième étage.
Le stock de livres, albums, etc.

A. ROSENFIELD.—
Taxes pour l'année 1888..........$90
Taxes pour l'année 1887.......... 33
Taxes pour l'année 1886.......... 45
Au local 30 rue de Chartres. Le stock de bouteilles, etc.

C. E. SARRAZIN.—
Taxes pour l'année 1887..........$[illegible]
Taxes pour l'année 1886.......... [illegible]
Au local coin des rues Ursulines et Decatur. Le stock de tabac, etc.

LE DIAMOND MATCH CO.—
Taxes pour l'année 1887..........$126
Taxes pour l'année 1886.......... [illegible]
Taxes pour l'année 1885.......... [illegible]
Au local No 77 rue Gravier :
Le stock d'allumettes, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles portions de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignerait pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux, en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Percepteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans.
14 nov—14 16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :
Interdiction de Angèle Candide Avignon, femme de Michael Hoedler, No 27,787, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J. pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la Cour, considérant le rapport des experts médicaux et dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons verbalement données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avignon le déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoedler soit nommé curateur pour administrer ses biens, et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.
Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—[illegible]

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers.—No 11,816—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers d'Emile L. Carrière, et Charles J. Carrière, individuellement et comme associés survivants de la raison sociale d'Antoine Carrière & Sons, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but d'élire un syndic en place et lieu de J. M. Seixas, ci-devant élu syndic, mais, décédé depuis; pour élire la succession et pour lui accorder pouvoir et autorité de compromettre, et de régler ou de disposer autrement de toutes autres affaires ayant rapport à la dite succession ainsi qu'il en sera jugé convenable dans l'intérêt de celle-ci.
Nlle-Orléans, 12 novembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 nov—jeudi 12 déc

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—D. J. Searcy & Co vs leurs créanciers—No 27,692—Division B. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers, des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, pour commencer le 27 novembre 1889, à 11 heures A. M., et continuer jusqu'au 7me jour de décembre 1889, inclusivement, dans le but de considérer et déterminer le temps et les lieux et les termes et conditions sur lesquels les propriétés et crédits cédés et livrés par les insolvables seront vendus et disposés.
Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
30 oct—[illegible] 7 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,397, Division B—D'Amico, Sidoti & Lewis (Stephen D'Amico, A. Sidoti et F. H. Lewis) vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession de toute la propriété de D'Amico, Sidoti & Lewis et Stephen D'Amico, A. Sidoti et F. H. Lewis insolvables, soit, et est par le présent acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit tenue pardevant notaire en cette ville en l'étude de E. J. Blanchard, le 5me jour de décembre 1889, les dits créanciers devant être notifiés de cette réunion conformément à la loi; que Geo. C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété des dits insolvables, soit suspendue.
Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme;
M. GUIRAUD, Député Greffier.
3 nov—[illegible] 5 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans — No 28,261 — Division [illegible] — Bussière & Hill vs. leurs créanciers — Ordre de Cour — Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires et de la raison commerciale de Bussière & Hill composée de E. A. Bussière et John J. Hill, soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau dans cette ville, Commune et Carondelet, le JEUDI, 28me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de délibérer sur les propositions des dits pétitionnaires pour un répit ou de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. W. Vaden, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
27 oct—[illegible] 28 nov

SI VOUS VOULEZ

acheter du tabac bon et bon marché, adressez-vous à la American Liquor Co., 512 et 517 rue Decatur.
Vins, liqueurs, Whiskies, Gins, Cognacs et Cordiaux.
Gros et Détails.
20 oct—[illegible]

GEORGE DEJAN,
Droguiste et Pharmacien,
[illegible]
Vendeur de drogues et médicaments, [illegible] de parfumerie, [illegible] Les prescriptions des médecins [illegible] toute heure du jour et de la nuit.
[illegible]

Mme E. HUREAU,
MODISTE FASHIONABLE,
No 186 RUE DU CANAL.
STYLE PARISIEN.
Nouveaux modèles de Corsets français et d'articles de Paris [illegible] spécialité.
1er sept—3m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Gomme à chiquer et d'Articles et d'Appareils, etc., en usage pour la fabriquer, etc.

Henry Greif vs T. Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,189—En vertu d'un ordre de vente, daté du 14 novembre, 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 novembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de gomme fabriquée et naturelle, ainsi du sucre, de la farine, essences et extraits à odeur, aussi étagères, installations, tables, paniers, caisses et autres ustensiles, etc. employés pour la fabrique de la gomme (chewing gum). D'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 nov—15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 281 rue Dauphine, entre les rues Ursulines et Hôpital, et aussi faisant face à la rue Gallatin.

Southern Mutual Insurance Co. vs Dominique Fatjo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,650—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, anciennement Vieille Levée, Gallatin, Hôpital et Ursulines, désigné par le No 43 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de la ville, daté le 28 décembre 1832, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte du 29 janvier 1834 pardevant Wm Christy, ci-devant notaire de cette ville.

Le dit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Dauphine, vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Gallatin, quatre-vingt-deux pieds six pouces de profondeur sur le côté inférieur contigu au lot No 41 et soixante-dix huit pieds neuf pouces et une ligne de profondeur aussi sur la ligne adjacente au lot No 42, allant d'une à l'autre des dites rues.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 nov—6,13,19,26—déc 3,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Voigt vs Mme Barbara Spach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,125—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro onze, de l'îlet numéro cinquante, borné par les rues Annette, Bellefolle, St-Antoine et Prosper, sur un plan dressé par J. Brily le 3 avril 1849, déposé comme plan No 41 des livres de plans No 8, en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville. Lequel lot mesure vingt-six (26) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face rue Annette sur cent quinze (115) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 oct—29—nov 4,11,18,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. F. McMahon vs. E. Bott et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre dans l'îlet No 3 situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues St-André, Félicité, Rampart et Dryades, laquelle portion de terre désignée d'un lot designé par le No 12 et mesurant, en mesure américaine, plus ou moins, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de face, sur cent trente-et-un (131) pieds trois (3) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du lot No 11 vers la rue Rampart et cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de profondeur [illegible] et vingt-cinq (25) pieds de large dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 nov—4 11 18 25—7 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif Civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pacages, etc.

— Dans l'affaire de —

Veuve A. C. H. de Hermione vs Henry [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété décrite, à savoir :

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, formant une partie de la plantation anciennement appartenant à J. Bermudez et désigné par le lettre A sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 mars 1859 et déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, daté sur copie annexée à un acte passé en bureau du shérif de cette paroisse, dans un dit plan, un arpent de face au dit Chemin Gentilly ou Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux lignes d'arpents, etc.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, du côté gauche du lac, dans le fond du troisième district, conformément au dit plan, qui se trouve entre le lot dit sixante-douze pieds de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents en cinq quatre cent quatre-vingt-huit pieds à peu près sur la ligne du dit morceau de terre vers la ville de la Nouvelle-Orléans, et à peu près vingt et un arpents en trois mille neuf cent quatre-vingt-deux pieds à peu près sur la ligne du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant à peu près un arpent de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly, du côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le plan ci-dessus mentionné environ quatre arpents, soixante-deux pieds de façade sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, d'environ dix arpents en cinq quatre cent quatre-vingt pieds à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans; et environ dix huit arpents en trois mille trois cent dix-huit pieds à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre-vingt huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-huit, deux cents, deux cent deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois, ayant deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur seize, et un hangar devant les dits pieds sur trente; une écurie couverte, en bois, de vingt pieds sur quarante; un poulailler et un parc d'une profondeur de seize pieds, la façade est couverte entourée d'une barrière en fil de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et maintenant exhibé à la Bourse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Screwmen's Benevolent Association vs la succession Jno. J. Williams et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,547—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 12 dans l'îlet No 12 borné par les rues Bons-Enfants, Morales, Feliciana et Clouet, sur un plan dressé par Cosmer en date du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire; le dit lot mesure en pied américain, vingt-neuf (29) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Bons-Enfants sur une profondeur de cent dix-sept (117) pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Port, Royale et Espagne formant le coin par rues Dauphine et Port, désigné par le No 13 et mesurant : vingt-et-un pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur et de face à la rue Port, de soixante-treize (73) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes plus ou moins. Le tout conformément à un plan annexé et faisant partie d'un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 16 octobre 1889.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 oct—29—nov—4 11 18 25 30

Succession de Thomas Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,300—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Murray, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 nov—8 9 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage désirable dans le Premier District, rue Gravier, entre Galvez et Miro.

Succession de Marie Rêne Looney, épouse décédée de Wm Harvey.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 28,091.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 23 octobre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir : Un certain terrain désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Galvez et Miro, et mesurant, au pied américain, 33 pieds 1 ligne de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec un cottage simple en bois ayant en tout 4 chambres et 2 cabinets, citerne, lieux d'aisance, etc., dans la cour. A l'arrière, un jardin potager en culture. Condition—Comptant. L'acte de vente pardevant André Dorlonant, notaire, 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0[illegible]0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
29oct—30—3 9 16 23 30 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District.
Maison à deux corps de logis rue Perdido.

Dans l'affaire de la succession de feu John Wagner.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 28,611.
Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme lot No 25 sur un certain plan de L. Bringier, voyer, en date du 20 avril 1859; le dit lot mesure, en pied anglais, 30 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 3 chambres, et subdivisée en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisance, etc. Aussi, dans la portion du fond du lot, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur, et ayant 4 chambres, allée de côté, une cave, lieux d'aisance, et locaux séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Oliver Beirne.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.—No 28,149.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, juge Albert Voorhies, daté 6 novembre 1889, je procéderai à la vente le JEUDI, 21 novembre 1889, à 11 heures A. M., sur les lieux No —— avenue Washington, entre Camp et Chestnut, connue comme la

Résidence Burnside,

La propriété ci-après décrite, à savoir :

— UN LOT DE —

Meubles de maison et effets,

Comprenant : Magnifique salon, Lit, Meubles de salle à manger et de vestibule, Draperies, Ornements, Cristaux, Plaqué, Fatence, Literie, Tapis, Etagères à vin, etc.,

Le tout étant de qualité supérieure et en parfait ordre, d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant.
10 nov—10 12 17 18 19 20 21

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 85 et 87 rue Mandeville.
Résidence No 431 rue Chartres.
Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cecile Thevenet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,881.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, la propriété ci-après décrite.

1° Un certain lot de terre désigné par la lettre A sur un plan par E. Pilié, voyer, daté le 22 octobre 1888, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, connu par le No 85 rue Mandeville, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre désigné par la lettre B sur le dit plan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touchant à la propriété ci-dessus et connu par le No 87 rue Mandeville, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme lot No 5 dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau ou Chartres; lequel lot mesure, conformément à un plan fait par A. Castaing, le 12 janvier 1856, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, sous le No 22, Livre de Plans No 6, au pied américain, 26 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 92 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant trois chambres, deux cabinets, mansarde et une cuisine en bois couverte en ardoises dans le fond ayant deux chambres, deux caves, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Craps et Bourgogne, faisant partie d'un lot désigné par le No 240, mesurant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de 80 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant en passant l'acte. L'acquéreur doit assumer les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.
Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 19,011.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir :

La désirable maison-cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippa, carré d'îlet borné par la rue Freret, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonogh No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimpel, daté du 30 avril 1833.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement, billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent du montant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
18oct—19 26—nov2 9 16 23.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible] — Division D — Thomas King vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de propriété du pétitionnaire Thomas King soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné aussi qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. J. Blanchard, notaire, en son bureau, No 30 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 30ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et pour toutes autres choses; et que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens ou propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues; et que James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31oct—30—[illegible] 30 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 15 novembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle à encan, No 60 rue du Canal—Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 15 nov—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 128, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 oct—27—2 9 16 23 30 nov

VENTE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Lapène.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, absent par congé, en date du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Annonciation, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 26 janvier 1836 et mesurant au pied français, les lots de 1 à 6, 30 pieds chacun de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin de la rue Law, et le lot No 6 le coin de la rue Hope; les lots Nos 7 et 8 30 pieds chacun de face à la rue Hope sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

2° Douze lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, en date du 5 février 1849, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et mesurant, les lots Nos 12 à 21, 32 pieds chacun de face à la rue Union, sur 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 11 et 22 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Agriculture, sur 159 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 22 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Union, sur une profondeur et façade de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Abondance.

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Tresors, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1926, d'après un plan de A. Castaing en date du 20 avril 1849, et mesurant, le terrain Un 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Bourbon, sur 120 pieds [illegible] les terrains de 2 à 9 inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur; le terrain 10, 30 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Abondance; les terrains 11 et 12, 11 pouces et 4 lignes de profondeur [illegible] et 4 lignes de façade rue Abondance, sur 127 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur; les terrains 13, 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade sur la rue [illegible] 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Abondance; les terrains de 14 à 20, inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Française, Trésors et Bénédicte, désignés par les numéros de 1 à 9 sur un plan de A. Castaing et mesurant : le terrain 1, 36 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Trésors, sur 72 pieds, 6 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Union; les terrains de 2 à 9, chacun 34 pieds 5 pouces, 2 lignes de façade rue Trésors, sur 72 pieds, 6 pouces et 5 lignes de profondeur; le terrain 9 formant l'angle des rues Bénédicte et Trésors.

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Trésors et Bénédicte, désignés par les Nos de 1 à 8 sur ledit plan de A. Castaing, et mesurant : le terrain 1, 46 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Trésors, sur 72 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 2; 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière; et 80 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne oblique du côté de la rue Bourbon; les terrains de 2 à 8 mesurent chacun 34 pieds 5 pouces et 2 lignes de façade rue Trésors, sur 72 pieds, 6 pouces et 5 lignes de profondeur; le terrain 8 formant l'angle des rues Trésors et Bénédicte.

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magazine, désigné par le No 3 sur un plan de Louis Surgi, en date du 27 février 1836, et mesurant 50 pieds de façade rue Jena, sur 100 pieds de profondeur.

7° Un terrain dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Neuvième, Dixième, Constance et Magazine, désigné par le No 3 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 14 mai 1835, et mesurant 51 pieds de façade sur la rue Neuvième, et 25 pieds de largeur à l'arrière; sur la rue Dixième, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, au pied américain.

8° Un terrain dans le même district, carré d'îlet 129, borné par les rues Neuvième, Dixième, Jefferson et Chambrome sur le dit plan, mesurant à savoir 26 pieds de façade rue Neuvième, et trente pieds de façade rue Dixième, sur 350 pieds de profondeur et de façade dans le dite allée de 25 pieds. A. M.
Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication.
Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—2 9 6 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.
Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,673.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, en congé, daté du 9 octobre 1889.

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Bolivar, sur un plan dressé par Knell & Werner, arpenteurs daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane, et mesure 23 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant 6 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les réclamations usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Rengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 oct—12 19 26—nov 2 9 16

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Lane.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 26,052.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur; successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 8 rue Carondelet. SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 18 octobre 1889, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant une portion du lot numéro dix de l'îlet numéro vingt-trois, qui est borné par les rues Melpomène, Jacobs (maintenant Freret), Terpsichore et Howard, conformément à un plan fait par George T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville; le dit lot de terre mesurant 31 pieds et 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 97 pieds et 9 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jacobs (maintenant Freret), Bellis (maintenant Locust), Erato et Thalia, désigné comme le lot numéro six, d'après un plan par Hedin & Schierhorn, voyers, désigné comme No 182, en le bureau de Stark, anciennement notaire; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Thalie, 30 pieds 6 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, par 77 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Jacobs (maintenant Freret) et 84 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Bellis (maintenant Locust); ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du montant comptant, au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gros articles et effets mobiliers.

Succession de Barbara Reiger, décédée.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 18 novembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, au coin S. E. des rues Dryades et Delord (ou Howard avenue), en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 12 novembre 1889. Docket No 28,254, pour le compte de la succession de Barbara Reiger, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de groceries, liqueurs et effets mobiliers, conformément à l'inventaire enregistré dans la Cour ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DE VALEUR
Dans le Sixième District.
Un joli cottage double
Coin des rues Jersey et Bellecastle,
Avec deux lots de terre.
Un cottage à double corps de logis
Contigu à la propriété ci-dessus,
Nos 745 et 747 rue Jersey.
Un cottage simple recouvert en ardoises
No 743 rue Jersey,
Adjacent au cottage ci-dessus.

Succession de Mme Susanne Attenhofer, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 octobre 1889, pour compte de la succession de Susanne Attenhofer, décédée, Docket 27,390, il sera vendu à l'encan :

Coin des rues Jersey et Bellecastle, quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Carondelet, Laurel Dufossat et Bellecastle, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle, toutes entre lignes parallèles d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent ce qui suit : Sur les lots Nos 1 et 2, il y a un Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté.

Sur le Lot No 3 il y a un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises Nos 745 et 747 rue Jersey, ayant 2 chambres, citerne, etc de chaque côté.

Sur le Lot No 4 il y a un cottage simple recouvert en ardoises, avec 3 chambres, cuisine, 2 citernes, hangars, etc., etc, et connu comme le No 743 rue Jersey.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, et aussi toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux, toutes les taxes de 1889 doivent être payées par la succession.

Actes de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
3 nov—3,10,17 24—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE COMME DEMEURE
No 631 rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Ella E. Rice, décédée.

A l'encan. A crédit, longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, près Gravier, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre du juge Fred. D. King, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, ordre daté du 17 octobre 1889, Docket No 28 039, pour le compte de la succession de Mme Ella E. Rice, décédée, il sera vendu à l'encan :

La moitié indivise de l'intérêt dans un certain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Sixième et l'avenue Washington, désigné comme lot No 6. Il mesure 16 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan à ce que l'on peut voir à l'endroit où se fera la criée.

Un nouveau cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et anvent. Il donne un loyer de $12 à $15 par mois. Il y a devant une grille, un joli grillage sur la devanture et un parterre. C'est une bonne propriété pour une petite famille. Chars passant devant et dans le voisinage des églises et marchés. Un dépôt de 10 pour cent de la partie au comptant. L'autre moitié indivise de la même propriété sera vendue à la même heure et à la même place.

Conditions, à savoir : Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un, deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec toutes les garanties usuelles. 10 pour cent au comptant sur les lieux. Le vendeur paiera les taxes de 1889. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20, 27,—nov 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur,
Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Jose, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteurs,—Bureau No 13 rue Carondelet — Le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 14 octobre 1889. Dossier No 26,444 pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Jose, décédée, il sera vendu à l'encan :

Un lot de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné comme lot H, le quel mesure 32 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard, environ 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Philip de 100 pieds, 2 pouces et 7 lignes, et 100 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Jackson, le tout plus ou moins, conformément à un plan exposé au lieu de la vente.

Conditions :—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de garantie ordinaires. 10 pour cent de dépôt devant être payés comptant sur les lieux. Les taxes pour 1889 sont payées par la succession.

Acte de vente pardevant W. R. Kaw, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16oct—16 20 27—3 10 16 nov

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente péremptoire d'un magnifique emplacement formant l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 novembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs—

Trois lots de terre formant l'encoignure Est des rues Hôpital et Bourbon, désignés par les lettres A, B, C. Le lot A forme l'encoignure et mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Hôpital.

Les lots B et C, avec les bâtisses en briques à étage, mesurant chacun 30 pieds de face rue Bourbon sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis. Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.
9 nov—9,16,16

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mathias Traub.
No 27,548—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, White et Race ou Franklin, désigné comme lot No 19, et mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Philip, sur 131 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20, et 129 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse en bois, etc.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—13 16 23 30—déc 7 14

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.
Nos 319 et 319 1/2 rue Chippewa.

Succession de Mme C. Meyers.
No—, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune, — SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Cottage double susmentionné, en bois, couvert en ardoises, Nos 319 et 319 1/2 rue Chippewa, entre les rues Philip et Soraparu (l'îlet borné par la rue Annonciation), rotisé de la couverture, avec joli parterre et galeries (devant et derrière, 8 chambres plâtrées, cuisine, lieux d'aisance, hangar à bois et à charbon, allées de côté, citerne, etc., à chaque logement, loué à raison de $26 par an. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avoisinant les églises, écoles, marchés et lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an et portant les clauses habituelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 9 16 23 30—7 déc